

Mise en ligne : 18 septembre 2017.  
Dernière modification : 11 février 2019.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## CIE INDOCHINOISE DE MESSAGERIES AUTOMOBILES (CIMA), Vinh, Thakhek

Regroupement en 1940-1943

des Messageries automobiles du Nord-Annam-Laos (SAMANAL)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Samanal.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Samanal.pdf)

et de la Société des transports automobiles du Centre-Annam (STACA)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/STACA.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/STACA.pdf)

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE  
PROTECTORAT DE L'ANNAM

Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam

Année 1940

*(Bulletin administratif de l'Annam 3 avril 1940)*

2° — Circonscription électorale de Vinh

143 Totti François Employé à la Cima [Indoch. de messageries automobiles] Bênthuy

---

# COMPAGNIE INDOCHINOISE de Messageries Automobiles



Société Anonyme au Capital de 2.000.000 francs  
divisé en 20.000 actions de 100 francs chacune

Droit de Timbre  
acquitté par bonnet  
entièrement libérées  
Avis d'autorisation  
Inséré au J.O.  
de l'Indochine  
du 19 Février  
1941

SIÈGE SOCIAL :

101 Boulevard Charner - SAIGON (Indochine)

R. C. Vinh N° 11

## Action de 100 Francs au Porteur

### N° 018,126

#### EXTRAITS DES STATUTS

- A) Sur les bénéfices tels qu'ils sont définis à l'article 47 des Statuts, il est prélevé :
- 1° 5 % pour la constitution de la réserve légale;
  - 2° A titre d'intérêt statutaire, 5 % du montant versé et non remboursé sur le capital de la Société;
  - 3° Sur le solde :
    - 5 % au Conseil d'Administration;
    - 75 % aux Actionnaires;
    - 20 % aux parts de Fondateur.

Toutefois, l'Assemblée générale peut, sur la part revenant aux actionnaires, créer des réserves spéciales qui restent leur propriété.

- B) Sur l'actif provenant de la liquidation, après l'extinction du passif, il est prélevé :  
La somme nécessaire pour rembourser tout d'abord le montant libéré et non amorti des actions.

Le solde, après prélèvement et attribution aux actions du montant des réserves spéciales pouvant appartenir exclusivement aux actionnaires, sera réparti à raison de :

Quatre-vingt pour cent (80 %) aux actions;  
Vingt pour cent (20 %) aux parts de Fondateur.

LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*M. L. Louche*

*[Signature]*

Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

COMPAGNIE INDOCHINOISE  
DE MESSAGERIES AUTOMOBILES  
Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs  
divisé en 2.000 actions de 100 francs chacune entièrement libérées

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*  
du 19 février 1941

SIÈGE SOCIAL  
104, boulevard Charner - SAIGON (Indochine)  
R. C. Vinh N° 11

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR  
N° 018,126

#### EXTRAITS DE STATUTS

- A ) Sur les bénéfices tels qu'ils sont définis à l'article 47 des statuts, il est prélevé :
- 1° 5 % pour la constitution de la réserve légale ;
  - 2° À titre d'intérêt statutaire, 5 % du montant versé et non remboursé sur le capital de la Société ;
  - 3° Sur le solde :
    - 5 % au conseil d'administration
    - 75 % aux actionnaires ;
    - 20 % aux parts de fondateur.

Toutefois, l'assemblée générale peut, sur la part revenant aux actionnaires, créer des réserves spéciales qui restent leur propriété.

- B) Sur l'actif provenant de la liquidation, après l'extinction du passif, il est prélevé :  
La somme nécessaire pour rembourser tout d'abord le montant libéré et non amorti des actions

Le solde, après prélèvement et attribution aux actions du montant des réserves spéciales pouvant appartenir exclusivement aux actionnaires, sera reparti à raison de :

- Quatre-vingt pour cent (80 %) aux actions ;
- Vingt pour cent (20 %) aux parts de fondateur.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Vieillemand, impr. Paris

Cie indochinoise de messageries automobiles  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 avril 1941)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jeunesses\\_Ducoroy.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Jeunesses_Ducoroy.pdf)

L'association dénommée « Cima Sports » est autorisée à fonctionner à Vinh dans les conditions déterminées par le décret du 21 février 1933 et suivant les statuts annexés à la présente décision.

Province de Nghê-An Résidence de Vinh  
Liste des électeurs de la Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture du  
Nord-Annam à Vinh  
Année 1942-1943  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1<sup>er</sup> mars 1943)  
[309]

Province de Nghê-An  
4 Bœuf Jean 50 ans Directeur de la Cima Vinh  
15 Courtis, Paul 42 ans Employé à la Cima Vinh

---

COMPAGNIE INDOCHINOISE DE MESSAGERIES AUTOMOBILES  
Anciennement : Société anonyme des  
messageries automobiles du Nord-Annam - Laos [SAMANAL]  
Société anonyme fondée en 1927  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Objet : l'exploitation en Indochine de services automobiles subventionnés ou non ;  
toutes opérations, industries et entreprises, opérations mobilières et immobilières, que  
la société jugera utiles en Indochine ou ailleurs.

Siège social : 104, boulevard Charner, Saïgon.

Capital social : 2.000.000 fr., divisé en 20.000 actions de 100 fr.

À l'origine, 20.000 \$, en 800 actions de 25 \$.

Porté en 1928 à 50.000 \$, par émission de 1.200 actions de 25 \$.

Porté en 1929 à 135.000 \$, par émission de 3.400 actions de 25 \$.

Converti la même année en 1.687.500 fr., en 16.875 actions de 100 fr.

Porté la même année à 2.087.500 fr., par émission de 4.000 actions de 100 fr.

Réduit en 1/1939 à 596.000 fr., par annulation de 15 actions et échange de 7  
actions anciennes contre 2 actions nouvelles de 100 fr.

Porté en 2/1939 à 1.000.000, par émission au pair de 4.040 actions de 100 fr.

Porté en 1940 à 2.000.000 fr., par émission de 10.000 actions d'apports résultant de  
l'absorption de la Société des transports automobiles du Centre-Annam [STACA].

Conseil d'administration : MM. M[arc] LANGLOIS [Bq fr.-chinoise], président ; J[ean]  
BŒUF, administrateur délégué ; M[arc] BÉNIGNUS [Bq fr.-chinoise], L. BOYER [Omnium  
indochinois], J[ean] CHATOT [Jean][anc. dir. SIFA, Vinh], Compagnie coloniale de gestion  
et de révision.

Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 5 % de premier dividende aux  
actions ; sur le solde : 5 % au conseil d'administration, 95 % aux actions.

Inscription à la cote : pas de marché.

---

LISTES DES ELECTEURS  
Protectorat de l'Annam  
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE  
Liste des électeurs Français pour l'année 1943  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1<sup>er</sup> mars 1943)

143 Mitsch Jean Directeur de la Cima [Messageries de l'Annam][ancien mécanicien de la STACA] Tourane

---

*(Bulletin administratif de l'Annam, 16 juillet 1943)*

M. Paul Courtis, directeur de la Compagnie Indochinoise des Messageries Automobiles à Vinh, est autorisé à vendre à M. Ataka Sangyo Kabushiki Kaisba, transitaire à Vinh, une voiture automobile marque Citroën type Berline, puissance 11 CV n° d'immatriculation T-8657.

---

Commission provinciale de conciliation de Tourane  
*(Bulletin administratif de l'Annam, 1<sup>er</sup> février 1944)*

#### VILLE DE TOURANE

##### Ouvriers européens ou assimilés

Eitsch Jean, contremaître à la Compagnie indochinoise des messageries automobiles [CIMA] à Tourane, membre titulaire

---

AEC 1951/1044 — Cie indochinoise de messageries automobiles (CIMA)  
Siège social : 104, boulevard Charner, SAÏGON (Sud Viêt-Nam).  
Correspondant : Banque franco-chinoise, 74, rue Saint-Lazare, PARIS (9<sup>e</sup>).  
Capital. — Société anon., 6 millions de fr. en 60.000 actions de 100 fr. résultat de la fusion, en 1943, de la Société des Messageries automobiles du Nord-Annam-Laos [Samanal] et de la Société des transports automobiles du Centre-Annam [STACA].  
Objet. — Exploit. de services automob. en Annam et au Laos. Exploit. de garages, vente d'autos et de pièces détachées, réparations, transports, industrie mécan. —  
Sièges d'exploitation : Vinh [Nord-Annam], Thakhek [Laos], Saïgon  
Conseil. — MM. [Marc] Langlois [Bq fr.-chinoise], présid. ; Boyer [Omnium indochinois], [Jean] Chatot [dg SIFA] , [J.-H.] Bœuf [anc. dir. Samanal], [Marc] Bénignus [Bq fr.-chinoise], Bédât de Monlaur <sup>1</sup>, Cie coloniale de gestion et de révision.

---

#### DOMMAGES DE GUERRE

DECISION n° 8-40 du 8 janvier 1933 portant désignation des services d'études habilités à intervenir pour le compte des sinistrés dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre.

*(Bulletin officiel du haut-commissariat de France en Indochine, 22 janvier 1953)*

Noms des sociétés	Adresses	Noms et compétences des chefs des bureaux d'études
-------------------	----------	--

---

<sup>1</sup> Pierre Bédât de Monlaur (1907-1900) : secrétaire général et administrateur de la Cie des eaux de Hanoi, poète :

Compagnie indochinoise des Messageries automobiles (C.I.M.A)	C . I . M . A . à Savannakhet, Laos	M. Mitsch est agréé comme chef du service d'études de la C.I.M.A., avec la spécialité G3 (mécanique générale et construction automobile. - construction et installation de station automobile).
--	-------------------------------------	---